

**LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC**

**RAPPORT FINANCIER**

**30 SEPTEMBRE 2024**

**LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC**  
**RAPPORT FINANCIER**  
**30 SEPTEMBRE 2024**

**Sommaire**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14



VOTRE PARTENAIRE D'AFFAIRES

**GENDRON  
HOULE  
PERREAULT**

CPA INC.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, de l'actif à court terme au 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2023, et des actifs nets aux 1er octobre 2023 et 2022 ainsi qu'aux 30 septembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 septembre 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gendron Houle Perreault CPA Inc.*<sup>1</sup>

**GENDRON HOULE PERREault CPA INC.**

Joliette, le 13 janvier 2025

---

<sup>1</sup> Par Stéphane Gendron, CPA auditeur

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>PRODUITS</b>		
Dons (note 3)	289 496 \$	287 891 \$
Subventions - MEES	228 681	227 716
Activités d'autofinancement (note 4)	210 801	187 702
Inscriptions liées à la mission	113 336	95 144
Contribution - Centraide	74 730	76 545
Subventions du gouvernement fédéral et provincial	73 324	70 149
Amortissement des apports reportés - immobilisations	36 969	44 896
Levée de fonds	31 638	-
Autres produits	27 219	24 162
Subventions autres	4 645	7 936
	<u>1 090 839</u>	<u>1 022 141</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	588 936	537 353
Entretien et réparations	82 749	61 707
Salaires et charges sociales - entretien	80 068	65 882
Alimentation	66 430	64 026
Amortissement des immobilisations corporelles	57 642	61 733
Énergie	51 151	46 292
Assurances	36 733	37 191
Fournitures de camp	28 681	26 221
Honoraires professionnels	18 239	14 836
Levée de fonds	15 024	-
Locations d'autobus	11 286	10 523
Taxes et permis	10 145	9 360
Fournitures de bureau et papeterie	9 482	9 536
Publicité et promotions	8 750	5 090
Formation	7 088	18 771
Intérêts et frais bancaires	6 988	1 478
Représentation	6 562	3 924
Déplacements	6 107	4 267
Télécommunications	3 690	4 715
Dépréciation des comptes clients	1 138	-
	<u>1 096 889</u>	<u>982 905</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(6 050) \$</u>	<u>39 236 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024

6

	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Affectés</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2024 Total</u>	<u>2023 Total</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	939 853 \$	225 000 \$	158 995 \$	1 323 848 \$	1 284 612 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(20 673)	-	14 623	(6 050)	39 236
Investissement en immobilisations	<u>38 395</u>	<u>-</u>	<u>(38 395)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>957 575 \$</u>	<u>225 000 \$</u>	<u>135 223 \$</u>	<u>1 317 798 \$</u>	<u>1 323 848 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC****BILAN****30 SEPTEMBRE 2024****7**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	199 761 \$	316 622 \$
Comptes clients et autres créances (note 5)	49 753	18 066
Subventions à recevoir	99 469	76 257
Frais payés d'avance	<u>66 789</u>	<u>18 444</u>
	415 772	429 389
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>1 184 573</u>	<u>1 050 635</u>
	<u><u>1 600 345</u></u> \$	<u><u>1 480 024</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 7)	214 \$	- \$
Créditeurs (note 8)	55 335	44 233
Produits perçus d'avance	<u>-</u>	<u>1 161</u>
	55 549	45 394
APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS (note 9)	<u>226 998</u>	<u>110 782</u>
	<u>282 547</u>	<u>156 176</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	957 575	939 853
AFFECTÉS (note 10)	225 000	225 000
NON AFFECTÉ	<u>135 223</u>	<u>158 995</u>
	<u>1 317 798</u>	<u>1 323 848</u>
	<u><u>1 600 345</u></u> \$	<u><u>1 480 024</u></u> \$

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2024****8**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 050) \$	39 236 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(36 969)	(44 896)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>57 642</u>	<u>61 733</u>
	14 623	56 073
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	(31 687)	34 732
Subventions à recevoir	(23 212)	(43 078)
Frais payés d'avance	(48 345)	1 171
Créditeurs	11 102	8 236
Produits perçus d'avance	<u>(1 161)</u>	<u>1 161</u>
	<u>(78 680)</u>	<u>58 295</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(191 580)</u>	<u>(71 630)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	214	-
Encaissement des apports afférents aux immobilisations	<u>153 185</u>	<u>17 006</u>
	<u>153 399</u>	<u>17 006</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(116 861)	3 671
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>316 622</u>	<u>312 951</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>199 761</u> \$	<u>316 622</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'accueillir des jeunes filles de milieu défavorisé pour des séjours de vacances.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

### Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les inscriptions liées à la mission, les activités d'autofinancement et les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que le service a été complètement rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

### Apports reçus sous forme de services et de fournitures

Les bénévoles consacrent plusieurs heures annuellement à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. L'organisme reçoit également des fournitures à titre gratuit. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services et/ou de fournitures, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Aménagement paysager	25 ans
Bâtiments	15 ans
Aménagement extérieur	15 ans
Mobilier	7 ans
Matériel et équipements récréatifs	5 ans
Matériel informatique	4 ans

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les dons et subventions ayant servis à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont montrés comme apports reportés afférents aux immobilisations au passif et sont amortis au même taux et selon la même méthode que les immobilisations corporelles sous-jacentes.

**3. DONS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fondation pour l'enfance CIBC	72 087 \$	58 080 \$
Fondation du Grand-Montréal	65 255	36 500
Dons - entreprises	48 326	30 245
Fondation J.A. Desève	45 000	45 000
Autres fondations	29 504	29 005
Fondation Marcelle et Jean Coutu	10 000	11 000
Dons - particuliers	8 379	5 128
Fondation Gémini	5 000	5 000
Député provincial	3 500	3 000
Fondation bon départ de Canadian Tire du Québec	2 445	4 933
Fondation Kiwanis	-	60 000
	<u>289 496 \$</u>	<u>287 891 \$</u>

**4. ACTIVITÉS D'AUTOFINANCEMENT**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Location de chalets	86 065 \$	42 675 \$
Camp répit - CISSSME	79 931	90 052
Classe nature	24 876	24 015
Camp répit - Centre jeunesse	<u>19 929</u>	<u>30 960</u>
	<u>210 801</u> \$	<u>187 702</u> \$

**5. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients	30 930 \$	13 595 \$
Taxes à la consommation	<u>18 823</u>	<u>4 471</u>
	<u>49 753</u> \$	<u>18 066</u> \$

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrains	777 559 \$	-	777 559 \$	777 559 \$
Aménagement paysager	19 800	11 664	8 136	8 928
Bâtiments	1 776 253	1 576 401	199 852	189 125
Aménagement extérieur	129 232	718	128 514	-
Mobilier	20 038	13 855	6 183	8 596
Matériel et équipements récréatifs	201 623	140 701	60 922	61 520
Matériel informatique	<u>10 798</u>	<u>7 391</u>	<u>3 407</u>	<u>4 907</u>
	<u>2 935 303</u> \$	<u>1 750 730</u> \$	<u>1 184 573</u> \$	<u>1 050 635</u> \$

**7. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 70 000 \$ portant intérêt au taux de 10,95 %. L'entente de crédit est renouvelable annuellement.

**8. CRÉDITEURS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	20 296 \$	14 767 \$
Salaires et vacances	32 404	27 456
Charges sociales et retenues à la source	<u>2 635</u>	<u>2 010</u>
	<u>55 335 \$</u>	<u>44 233 \$</u>

**9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2023</u>	<u>Octrois</u>	<u>Constatés à titre de produits</u>	<u>2024</u>
Dons et subventions	<u>110 782 \$</u>	<u>153 185 \$</u>	<u>36 969 \$</u>	<u>226 998 \$</u>

**10. ACTIFS NETS AFFECTÉS ET AFFECTATIONS INTERNES**

	<u>2023</u>	<u>Affectations internes</u>	<u>Utilisations de l'exercice</u>	<u>2024</u>
Projets futurs	<u>225 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>225 000 \$</u>

Ces montants grevés d'affectations internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 septembre 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de crédit (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation des comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Environ 95 % (83 % en 2023) du total des comptes clients est à recevoir de quatre clients (trois clients en 2023).

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'organisme n'a pas modifié son exposition au risque de taux d'intérêt de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus ainsi que de ses salaires et vacances à payer. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des comptes fournisseurs et frais courus, ainsi que des salaires et vacances à payer.